

LA LETTRE D'INFORMATION DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE AQUITAINE

LE MOT DE MONIQUE DE MARCO

Originaire de Decazeville, en Aveyron, une ville minière sinistrée économiquement et écologiquement, j'ai été impressionnée par cet environnement marquant, qui a profondément déterminé ma combativité et forgé tous mes engagements futurs.

Mon engagement politique et associatif s'est ensuite concrétisé à travers mes luttes pour réduire les inégalités sociales, préserver et améliorer la qualité de la vie et



sauvegarder l'environnement. Après l'accomplissement de mon mandat d'élue comme vice-présidente en charge de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique au Conseil Régional d'Aquitaine, j'ai rejoint la SEPANSO. J'ai trouvé dans cette association des personnes compétentes, convaincues et engagées, soucieuses de la préservation de notre environnement en Aquitaine ... Malgré la régression du droit de l'environnement au cours de l'année 2018 en Aquitaine, la SEPANSO a réussi à faire reculer le projet de contournement routier de Beynac en Dordogne, à faire suspendre l'arrêté autorisant le dragage du lac d'Hossegor dans les Landes, à faire stopper par le tribunal administratif le projet de retenue d'eau, à Caussade dans le Lot-et-Garonne, au profit d'agriculteurs irrigants. Elle a enfin été entendue sur les pollutions du bassin de Lacq près de Pau où l'ARS a annoncé, d'une part un calendrier de publication des études épidémiologiques sur les riverains et d'autre part l'impact sanitaire des rejets de Sanofi chimie sur les riverains.

Il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence que cette nouvelle (trop) grande région nous oblige à changer d'échelle et nécessite de coordonner nos actions, d'apprendre à travailler ensemble pour plus de combativité et d'efficacité en faveur de la protection de l'environnement, avec France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine.

FNE NA EN ACTIONS

REUNION CRAEC le 10 janvier à Bordeaux

Michel Galliot, vice-président de FNE NA, a participé le 10 janvier à Bordeaux à la réunion de la **CRAEC**, **commission régionale agro environnementale et climatique**, co-pilotée par l'Etat et la Région.

12 personnes étaient présentes, en dehors de la DRAAF, de la Région et des Agences de l'eau. L'objectif de cette commission est de discuter des aides financières de l'Europe accordées pour mettre en place des mesures ou favoriser des pratiques bonnes pour l'environnement. Il y a beaucoup d'argent en jeu, plus de 200 M€ sur 5 ans. Les discussions lors de ces réunions sont très techniques et seuls les organismes bénéficiant de MAEC (mesures agro environnementales) peuvent intervenir utilement. Cette réunion a été surtout un apport d'information et aucune décision n'a été soumise au vote.

REUNION COMMISSION AGRO-ECOLOGIE COREAMR le 11 janvier

Michel Fourches et Jacques Brie ont participé à la **commission agro-écologie (CAE) de la Commission régionale de l'Économie agricole et du monde rural (COREAMR)**, le 11 janvier à Angoulême.

La mise en place du plan Ecophyto 2 (objectif : atteindre en 2025, 50 % de réduction de l'usage des phytosanitaires ; et -25 % en 2020) résulte du fait que la moyenne triennale du NODU (nombre de doses unitaires) pour 2014-2015 est 12% supérieure à 2009-2011.

Malgré un budget, des actions (GIEE, fermes DEPHY,...) et des actions de communication, le monde agricole, représenté à la réunion reste, dans sa grande majorité, frileux sur la réduction des pesticides en Nouvelle-Aquitaine. <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/CAE-du-20-03-2018> .

REUNION PRA MAMMIFERES et AMPHIBIENS-REPTILES le 23 janvier

Le GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin), Cistude Nature, Vienne Nature, NE17, Charente Nature, Poitou-Charentes Nature et FNE NA ont organisé le travail de coordination de la déclinaison des PRA (Plans Régions d'Actions) en Nouvelle-Aquitaine, concernant les mammifères et les amphibiens-reptiles, lors d'une réunion le 23 janvier, à Angoulême.

4 espèces sont concernées : la loutre d'Europe, le sonneur à ventre jaune, la cistude d'Europe et le lézard ocellé.

Réunion à suivre le 7 février pour la mise en place de la coordination des PRA odonates et lépidoptères.

4^{ème} RENCONTRE AVEC LE PREFET DE REGION

Le 29 janvier a eu lieu la 4^{ème} rencontre de FNE NA avec le Préfet de Nouvelle-Aquitaine. Les dossiers au menu présentés par Michel Hortolan, Michel Galliot, Monique De Marco et Philippe Barbedienne : le grand débat national ; les projets routiers autour de Limoges ; l'eau et la gouvernance ; la distillerie de Douence dans l'entre-deux-mers ; le barrage de Caussade ; le dragage du lac d'Hossegor.



JANVIER 2019

N° 5

FNE NA AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE GRAND ANGOULÊME

Le Conseil de Développement* (CDD) de Grand Angoulême est une instance de démocratie participative, indépendante et neutre, auprès de la communauté d'Agglomération du Grand Angoulême. Il est composé d'habitants et d'acteurs du territoire, tous bénévoles.

Renouvelé en 2017, le CDD de Grand Angoulême compte 130 membres, répartis en 3 collèges : habitants – acteurs économiques, sociaux et associatifs – représentants non élus des 38 communes du territoire de Grand Angoulême.

Si Charente Nature y est depuis longtemps représentée par un de ses membres, Gilles Marsat, FNE NA, dont le siège social est à Angoulême, vient de s'y faire reconnaître, et Isabelle Loulmet, membre du CDD depuis 2010, l'y représente.

Huit groupes projets explorent en ce moment différentes thématiques, notamment les mobilités, le plan climat air énergie territorial, l'évaluation citoyenne des politiques publiques territoriales, ou les alliances entre les territoires ruraux et urbains.

Les associations pour la protection de la nature et de l'environnement trouvent là un nouvel espace pour y faire valoir leurs points de vue, se confronter aux autres participants, et pour y saisir les problématiques qui traversent leurs territoires.

<http://www.codevgrandangouleme.fr/>

*Créé en 1999 par la loi Voynet, le conseil de développement a été conforté par les lois Maptam de 2014 et Notr de 2015. Cette assemblée de citoyens bénévoles doit désormais être constituée dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communauté de communes) ainsi que dans les pays et pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Objectif : représenter les "milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs".

Rôle : donner son avis sur le "projet de territoire" et, pour les EPCI, "sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable". Au-delà, le CDD peut être consulté sur toute question intéressant le territoire et se saisir d'enjeux tels que l'animation du débat public.

REUNIONS DEPARTEMENTALES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

FNE NA fait partie du Mouvement Associatif, avec toutes ses associations adhérentes et affiliées. Cathy Mazerm et Michel Hortolan siègent au CA du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine.

Retrouvez le **calendrier des Rencontres Départementales de la Vie Associative en Nouvelle-Aquitaine** sur le site du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine : <https://lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org/>



LA PAROLE AUX TERRITOIRES

VIVE LA FORET



Vive La Forêt a vu le jour en 1989. C'est une association de protection de l'environnement agréée pour le département de la Gironde. Elle agit notamment :

- Pour la défense de l'ensemble des massifs forestiers, notamment de la Pointe de Grave à Arcachon et plus particulièrement la défense des communes du Médoc.
- Pour la défense du littoral girondin (océan, lacs, estuaires, crastes, etc.).



Elle veille aussi à ce que toute activité et tout projet d'urbanisme quels qu'ils soient, tant en zone rurale qu'urbaine, s'exerce dans le respect de l'environnement, de la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, de la tranquillité et du cadre de vie des habitants.

Nous sommes engagés dans des procédures de concertation : Commission locale de l'eau, érosion littorale, PLU(s), projet de PNR Médoc, réserves naturelles, infrastructures routières, production et transport d'énergie etc... Nous déposons des observations lors des enquêtes publiques... Lorsqu'il n'y a pas d'autre issue, nous n'hésitons pas à ester en justice. Nous avons ainsi obtenu en 2018 la remise en état d'un site naturel et la démolition de la maison qui y avait édifiée sans permis de construire.

Illustrons notre action autour du problème du partage des usages d'un bien collectif. Il s'agit ici du lac de Carcans-Hourtin qui est un site classé. Alors que ce lac était exclusivement réservé à la voile dans les années soixante, on a vu progressivement se déployer une série d'activités motorisées allant jusqu'au jet ski et parachute ascensionnel ! Au cours de l'année dernière, nous avons découvert l'implantation d'une cabane sur pilotis et la création d'une 5^{ème} zone de ski nautique. La cabane contrevient à la réglementation des sites classés et la création de la zone de ski nautique est proscrite par le règlement du SAGE des Lacs Médocains.



En dépit de cela, le Maire de Carcans a délivré une autorisation d'occupation temporaire du domaine public et le Préfet a signé un arrêté modificatif du règlement de police de navigation pour la zone de ski nautique. Nous avons déféré cet arrêté au tribunal administratif de Bordeaux. La DREAL nous a confirmé l'illégalité de la construction sur le lac. Nous avons déposé plainte à la gendarmerie pour infraction à la loi sur les sites classés. La commission locale de l'eau qui est censée se prononcer sur ces sujets ne voit en réalité rien passer. Les amateurs d'usages apaisés

du lac n'y trouvent pas leur compte, la biodiversité aquatique encore moins. Nous envisageons de mener une action vigoureuse pour faire reculer certains projets de structures de type téléski nautique et autres Aquaparc et toute forme de privatisation de ce qui doit rester un bien collectif.

VIVE LA FORET

Adresse postale : VLF – 2, place des Tilleuls 33000 Bordeaux

Fax 09.72.61.36.87. – Site : <http://www.vivelaforet.org>

Courriel : vlf@vivelaforet.org



Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin - GMHL

Le **Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)** est une association à but non lucratif (loi 1901) qui œuvre depuis 1995 pour l'étude et la protection des mammifères, reptiles et amphibiens de la région Limousin.

Impliquée sur le territoire régional, le GMHL est une association affiliée à France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine. Début 2019, notre association compte 5 salariés. Mais le GMHL c'est avant tout plus de 250 adhérents (dont 30 bénévoles actifs) présents sur l'ensemble du Limousin ; autant de personnes convaincues et passionnées par l'observation et la protection des espèces présentes sur notre territoire.

Très attaché aux principes de démocratie réelle, le GMHL s'est doté, depuis début 2018, d'un Conseil d'Administration collégial dans lequel chaque administrateur(trice) est au même niveau de responsabilité et s'occupe d'un sujet qui lui tient à cœur. Des groupes bénévoles thématiques participent également activement à la vie associative et aux projets du GMHL.

Au cours de ses 23 années d'existence, le GMHL a su développer de nombreuses compétences dans certain domaine de l'environnement, et s'articule autour de trois grands axes : **Étudier, Protéger, Partager.**

• Étudier

Les salariés et bénévoles de l'association réalisent différents inventaires et études scientifiques. Des campagnes de prospections sont régulièrement organisées concernant les espèces les moins connues, les plus rares ou caractéristiques du territoire, sans pour autant négliger les espèces communes.

Le GMHL est également membre fondateur du portail d'observations naturalistes en Limousin : faune.limousin.eu. Ses salariés et bénévoles participent activement à son animation et à son alimentation en données sur les mammifères, reptiles et amphibiens de la région.

• Protéger

Le GMHL réalise également des recherches sur des sites à forte valeur biologique. A l'issue d'une première phase d'inventaires, il propose des mesures de conservation favorables aux différentes espèces, les plus fragiles en particulier.

L'association développe également une activité de conseil et d'information auprès des collectivités, administrations, associations, entreprises ou particuliers : la médiation faune sauvage. Le GMHL joue un rôle d'information et de conseil afin d'assurer une meilleure prise en compte de ces espèces et de leur milieu de vie, en vue de leur préservation. Il peut proposer des mesures concrètes pour faciliter la cohabitation entre ces animaux et l'homme.

La veille écologique et la participation aux enquêtes publiques, commissions, etc. font également parties des missions de l'association afin d'œuvrer pour une meilleure prise en compte de la biodiversité au sein des institutions et organes décisionnaires. Depuis plusieurs années, le GMHL a fait le choix de ne plus participer aux études d'impact et de se recentrer sur les missions associatives.



• Partager

La préservation des mammifères, reptiles et amphibiens de la région requiert la sensibilisation du public le plus large. Cela est d'autant plus nécessaire que certaines espèces souffrent d'une mauvaise image liée à leur méconnaissance. Beaucoup d'entre elles sont pourtant protégées par la loi française et contribuent au maintien des équilibres naturels. Afin de mieux faire connaître et de respecter ces espèces, le GMHL met en place des actions d'information et de sensibilisation : sorties nature, diaporamas, soirées-débats, publications, interventions en milieu scolaire

Le GMHL, C'est tout ça et bien plus encore. Si vous voulez en savoir plus, que vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'association, ou simplement découvrir la nature qui nous entoure, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous rencontrer lors d'une sortie.

Zoom sur un projet : Le GMHL s'est lancé dans un projet de création d'une bande dessinée mettant en avant les Mammifères, Reptiles et Amphibiens du Limousin. Ainsi 25 classes de CM1-CM2 vont être accompagnées dans la création d'une planche par espèces, soit 25 espèces, afin de présenter la biodiversité du territoire. Les élèves devront répondre à la question centrale du projet : Mais à quoi sert cet animal ? L'édition est prévue en 2020.



G.M.H.L

Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

Adresse : Pôle Nature Limousin - Z.A Moulin Cheyroux-87 700 AIXE-SUR-VIENNE

Tel.: 05.55.32.43.73 • Web: gmhl.asso.fr • Courriel: gmhl@gmhl.asso.fr

site internet de FNE NA <http://fne-nouvelleaquitaine.fr/>

Compte-rendu du CA et informations disponibles auprès de Isabelle Loulmet : i.loulmet@gmail.com

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FNE NA : LE 11 FEVRIER à BORDEAUX.